

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 novembre 2024



Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 17 membres présents à savoir:

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
DEMMEBAUER Patrick	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
GRANJON Vincent	Cuzieu
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 24-11-04

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX HUMIDES – RD 10 ROUTE DE ST CYR-AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE PAR REALITES

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- REALITES
- Commune de Bellegarde en Forez

OBJET : COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX HUMIDES – RD 10 ROUTE DE ST CYR-AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE PAR REALITES

Monsieur le Président rappelle le programme annuel 2024 approuvé lors du comité syndical du 25 mars 2024 et notamment l'opération « renouvellement des réseaux humides – RD 10 Route de Saint Cyr sur la commune de Bellegarde en Forez ».

Monsieur le Président explique que l'enveloppe globale pour les travaux cités ci-dessus est estimée à 345 000 € HT.

Il est présenté, aux élus du Bureau Syndical, l'offre du Bureau d'étude REALITES, pour approbation. Le forfait de rémunération étant de 5.50 %, le montant provisoire de rémunération s'élève à 23 725.00 €, missions complémentaires incluses.

Ouï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✳ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes Réalités pour un forfait de rémunération de 5.50 %, telle qu'annexée,
- ✳ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau et assainissement,
- ✳ Autorisent M. le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 29 novembre 2024

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

